



Confrontations

Association d'Intellectuels Chrétiens

Rapport financier sur les comptes 2018

Les comptes de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ont été établis à partir des pièces comptables déposées au siège de l'Association, 11 rue de la Chaise, Paris (7^{ème}), selon les règles comptables applicables aux associations.

D'un point de vue financier, les faits marquants de l'exercice 2018 ont été principalement l'organisation des temps forts de l'année : d'une part les conférences des « 3^e mercredis » (il y en a eu 9 en 2018) et d'autre part le colloque « inter-association » sur *La fraternité en actes* le 13 octobre 2018.

Nous avons regroupé les dépenses relatives à ces temps forts dans la rubrique « frais colloques, séminaires, conférences ». Ce poste est plus important qu'en 2017 (9 mercredis en 2018 – 3 en 2017). Ce poste comprend les frais relatifs aux intervenants (déplacements, logements si besoin) et la location de la salle quand nous allons hors de la rue de la chaise pour une question de nombre de participants ce qui fut le cas pour le colloque sur *La fraternité en actes*.

Parmi les autres rubriques, on notera que le 2^e poste est l'appel à du personnel extérieur qui assure les invitations par mail que reçoivent les membres et sympathisants. Nous payons Valentine Cuzin aujourd'hui sur facture. Le poste documentation a diminué cette année, celui-ci étant lié à la sortie des ouvrages.

Compte de résultat

A la clôture des comptes, pour la sixième année consécutive, le compte de résultat présente encore un solde positif. En 2018, il est de **397,37** pour un total de produits de **11884, 51** euros et un total de charges de **11487, 14** euros.

Le montant des cotisations (**6440** euros) est, cette année, inférieur à l'année précédente (**7600** euros) et supérieure à 2016. Le nombre de cotisants (**138**) a lui aussi baissé pour revenir au chiffre de 2016 (**158** en 2017, **134** en 2016 - pour mémoire **95** en 2012). De plus à ces cotisations viennent s'ajouter les dons des adhérents (**2130** euros). A ce poste cotisations et dons, il faut ajouter les ventes des ouvrages de l'association (vente de produits finis - en 2018, 1250 euros) et les inscriptions aux journées et dons anonymes (participation aux frais) plus importants qu'en 2017 : en 2018, 1777 euros, en 2017, 1540 euros).

Comme on peut le voir, les cotisations et les dons représentent la part essentielle du budget. Que les adhérents et généreux donateurs, soient ici remerciés particulièrement ceux qui ont répondu à l'appel lancé début novembre 2018 qui a permis tout juste d'équilibrer le budget. Des reçus fiscaux sont envoyés en fin d'année.

Ces chiffres de baisse des cotisations et des dons doivent être accompagnés d'une analyse plus fine des cotisants et généreux donateurs. L'association est actuellement dans une période de transition avec le départ de beaucoup « d'anciens » (décès, âge..) et l'arrivée de nouveaux membres qui après avoir assisté régulièrement aux conférences des 3^e mercredi adhèrent à l'association.

Compte de bilan

En 2018, le compte de bilan totalise **33605,66 €** contre **32158,29** en 2017.

L'actif est réparti pour l'essentiel entre le placement en parts sociales du Crédit Mutuel (10,52 K€), le compte courant et le livret d'épargne (27,79 K€).

Le passif est constitué du fonds associatif (27,73 K€) et des fonds dédiés restants (3,5 K€) (essentiellement du solde de la subvention pour le projet « Devenir de l'Eglise catholique en France »). Il est proposé d'imputer le résultat de l'exercice (0,39 K€) aux fonds associatifs qui s'élèvent ainsi en fin d'exercice à 28,13 K€.

Conclusion

L'Association arrive - avec les adhésions et les dons - cotisations de base à 50 euros, 30 et 15 euros – à couvrir une part importante des charges de fonctionnement fixes. Ce résultat est dû d'une part au loyer symbolique des religieuses qui nous accueillent dans les locaux de la rue de la Chaise. Qu'elles en soient remerciées ! Par ailleurs, pour couvrir les dépenses liées aux activités, il est indispensable d'augmenter le nombre de cotisants et de donateurs. L'investissement bénévole des membres du bureau et du CA permet d'assurer les tâches d'organisation, d'animation, de communication et de gestion qui, tout en étant aujourd'hui différentes de ce qu'elles étaient, restent néanmoins indispensables pour la vie de l'association mais il faut aussi, pour mener à bien les **temps forts à venir** et **assurer mieux les différentes tâches** (envois des invitations chaque mois, mise à jour du site web), **faire plus appel à des aides extérieures professionnelles**. Nous vous soumettons donc un budget prévisionnel avec le poste « personnel extérieur » en augmentation.

Il convient donc d'encourager ceux qui le peuvent à verser avec leur cotisation de base un don de soutien à l'association et, lors des manifestations pour lesquelles les dépenses sont importantes, de solliciter une contribution spécifique pour les couvrir.

Par ailleurs, compte tenu du contrat avec l'éditeur de nos publications qui comprend l'obligation pour Confrontations d'acheter 100 exemplaires de chaque ouvrage publié, il convient d'encourager vivement l'achat **de ces ouvrages par les membres, et leur diffusion lors des manifestations de l'association pour maintenir l'équilibre du budget.**

Résolutions proposées à l'Assemblée générale

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan et compte de résultat) arrêtés au 31 décembre 2018 qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire au fonds associatif.

L'Assemblée générale décide de reconduire en 2018 le barème de cotisations appliqué en 2017 : 50€ par adhérent personne physique, 30€ pour les ecclésiastiques, les jeunes de moins de 35 ans, 15€ pour les étudiants.

Isabelle de Lamberterie

Trésorière – mars 2019